



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2025_047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le dix avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 3 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents représentés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Annick MALAVIOLLE, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES.

2 Absents excusés : Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN

Objet : subventions 2025 aux associations

Madame Catherine Boutin, adjointe au Maire propose au conseil municipal d'octroyer des subventions de fonctionnement aux associations ayant déposé une demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions ci-après :

ACTIONS JEUNESSE (associations sportives et culturelles)

⇒ A.S.C. de Chanac (<i>école de foot</i>).....	2 000,00 €
⇒ Compagnie des Archers de Chanac	1 000,00 €
⇒ Foyer Rural	400,00 €
⇒ Gévaudan Capoeira.....	400,00 €
⇒ Le Roc de la Lègue	400,00 €
⇒ Salta Bartas (<i>école de trail</i>)	400,00 €
	4 600,00 €

MANIFESTATIONS ET SPECTACLES

⇒ Amicale des Sapeurs Pompiers (<i>bal 14 juillet</i>).....	1 500,00 €
⇒ AMUSEL (<i>festival Les Amusicales</i>)	3 500,00 €
⇒ Comité d'animation (<i>fête votive</i>)	7 000,00 €
⇒ Comité d'animation (<i>bal 14 août</i>)	700,00 €
⇒ Compagnie des Archers de Chanac (<i>tir fédéral</i>)	700,00 €



⇒ Détours du Monde (<i>festival</i>)	7 500,00 €
⇒ Foyer Rural (<i>noël des écoles</i>)	600,00 €
⇒ Foyer Rural (<i>fête de la musique</i>)	500,00 €
⇒ Joe Bar Tout Terrain (<i>enduro kids</i>)	700,00 €
⇒ Le Roc de la Lègue (<i>TRJV</i>)	700,00 €
⇒ Le Roc de la Lègue (<i>randonnées nocturnes vtt pédestre</i>) ...	500,00 €
⇒ Salta Bartas (<i>lozère trail</i>)	5 000,00 €
⇒ Tour et Détours (<i>marché des producteurs</i>)	200,00 €
⇒ Tour et Détours (<i>fête de la nature</i>)	200,00 €
	29 300,00 €

ANIMATIONS SOCIALES

⇒ Amicale des Sapeurs Pompiers.....	500,00 €
⇒ ADOSSAA	500,00 €
⇒ Club de l'Amitié	500,00 €
⇒ Les Amis de la Maison des Aires	1 500,00 €
⇒ VMEH 48.....	100,00 €
	3 100,00 €

DIVERS

⇒ La Loutre Chanacoise	400,00 €
⇒ Veufs et Veuves de Lozère	150,00 €
	550,00 €

Il est noté qu'en leur qualité de membre du bureau d'association, des élus n'ont pas pris part au vote de certaines subventions (Catherine Boutin et Marie-José Guillemette pour le foyer rural, Marie-José Guillemette pour l'ADOSSAA, pouvoir de Philippe MIQUEL pour Salta Bartas).

PRECISE que les subventions relatives à des manifestations et spectacles ne seront versées qu'après leur déroulement effectif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à mandater les sommes correspondantes.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.